

DÉCISION DU MAIRE N°DEC20240054 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

APPEL À PROJETS RÉNOLUTION 2024 - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAISON DE QUARTIER D'OCHARRA ET DU CERCLE DES AMIS D'IZIEUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE

Le maire de la ville de Saint-Chamond,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20230144 du conseil municipal en date du 23 octobre 2023, visée pour valoir récépissé le 26 octobre 2023 portant délégation d'attributions au maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en place par le SIEL Territoire d'énergie Loire, de l'appel à projets « Révolution 2024 »,

Considérant que la ville peut répondre à cet appel à projets par le dépôt de dossiers de demande de subventions,

DÉCIDE

Art. 1er – De présenter les opérations suivantes dans le cadre de l'appel à projets « Révolution 2024 » :

- Rénovation énergétique de la Maison de quartier d'Ocharra comprenant la rénovation de la chaufferie, l'isolation des combles, l'installation d'une régulation et la rénovation de l'éclairage,
- Rénovation énergétique du Cercle des amis d'Izieux comprenant la rénovation de la chaufferie, l'isolation des combles et du plancher bas.

Le coût de ces projets est estimé à :

- 53 500 € HT pour la Maison de quartier d'Ocharra,
- 29 000 € HT pour le Cercle des amis d'Izieux.

Art. 2 – Un dossier de demande de subvention pour les opérations citées à l'article 1^{er} est déposé auprès du SIEL Territoire d'énergie Loire pour solliciter une aide financière au titre de l'appel à projets « Révolution 2024 ».

Art. 3 – La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil municipal sera publiée et transmise au préfet de la Loire.

Art. 4 – Le directeur général des services de la ville et le trésorier, comptable de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal administratif de Lyon pourra être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Chamond, le 5 mars 2024



Le maire,

Axel DUGUA

SAINT- CHAMOND

Pôle services techniques et projets urbains
Direction du Patrimoine et de l'aménagement durable
Service gestion des bâtiments communaux

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 042-214202079-20240305-DEC20240054-AU



NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX DE

RENOVATION DE LA CHAUFFERIE LA MAISON DE QUARTIER D'OCHARRA

Situé à La Chabure, sur les écarts de Saint-Chamond, la maison de quartier d'Ocharra accueille diverses associations contribuant à la vie de ce hameau.

Ce bâtiment, de classe énergétique D, date des années 70 et comporte deux niveaux pour une surface chauffée de 428 m² avec une hauteur sous plafond de 2.8m environ.



Afin de répondre aux objectifs de sobriété énergétique, la ville de Saint-Chamond a décidé d'investir dans la rénovation énergétique de ce bâtiment, à travers :

- | | |
|---|--------------------|
| - La rénovation de la chaufferie | 26 000 € HT |
| - L'isolation des combles avec de la ouate de cellulose (250 m ²) | 10 000 € HT |
| - Installation d'une régulation existante | 8 000 € HT |
| - Rénovation de l'éclairage (LED) | 9 500 € HT |

Ces travaux estimés à **53 500 € HT** sont budgétés sur l'année 2024 et seront réalisés avant la saison de chauffe à venir.

L'objectif de ces travaux est une diminution globale des consommations énergétiques de gaz à hauteur de 20%, soit **20 000 kWh** par an et d'électricité à hauteur de 40% (1800 kWh).

Dans ces conditions, ce sont **5 000 kg** d'émissions de CO₂ par an qui seraient économisés.

Fait à Saint-Chamond, le 31/01/2024

SAINT- CHAMOND

Pôle services techniques et projets urbains
Direction du Patrimoine et de l'aménagement durable
Service gestion des bâtiments communaux

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 042-214202079-20240305-DEC20240054-AU



NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX DE

RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DES LOCAUX ASSOCIATIFS « LE CERCLE DES AMIS D'IZIEUX »

Ce site, situé sur la même parcelle et accolé à la salle Benoît Malon accueille l'association du « Cercle des Amis d'Izieux ». Ce bâtiment, de classe énergétique D, comprend une salle en rez de chaussée et une partie sanitaire dont l'accès se fait par l'extérieur, totalisant 144 m² de plancher chauffés.

Afin de répondre aux objectifs de sobriété énergétique, la ville de Saint-Chamond a décidé d'investir dans la rénovation énergétique de ce bâtiment, à travers la rénovation de la chaufferie d'une part et l'isolation des combles et plancher bas d'autre part.

Les travaux de chauffage comprendront le remplacement de la chaudière existante en fin de vie par une chaudière murale à condensation, le remplacement de la régulation existante et la mise aux normes de la chaufferie.

L'isolation du bâtiment comprendra les combles avec de la ouate de cellulose ainsi que le plancher bas.

- La rénovation de la chaufferie	11 100 € HT
- L'isolation des combles avec de la ouate de cellulose	7 880 € HT
- L'isolation du plancher bas	6 200 € HT
- Travaux imprévus et divers	3 820 € HT

Ces travaux estimés à **29 000 € HT** sont budgétés sur l'année 2024 et seront réalisés avant la saison de chauffe à venir.

L'objectif de ces travaux est une diminution globale des consommations énergétiques de gaz à hauteur de 30%, soit **5 700 kwh par an**.

Dans ces conditions, ce sont **1 300 kg d'émissions de CO2** par an qui seraient économisés.

Fait à Saint-Chamond, le 31/01/2024

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 042-214202079-20240305-DEC20240054-AU